



Assemblée Générale 2011

Exercice 2010

QU'EST-CE QUE L'ENTRAIDE FRANÇAISE?

L'Entraide Française résulte de la fusion le 18 décembre 1953 de la Société Française de Bienfaisance fondée en 1851 et de l'Union Française fondée en novembre 1890.

SA MISSION

L'Association a pour but et objet d'assister les familles françaises et leurs enfants en difficulté, résidant en Belgique, de leur venir en aide matériellement et moralement. Elle peut accomplir toutes opérations et tous actes se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou pouvant en faciliter la réalisation.

SES MOYENS

Ils consistent essentiellement dans les dons de ses membres, dans les recettes de sa Soirée cinématographique à laquelle elle cherche à faire participer toutes les bonnes volontés françaises et belges de ce pays.

Pour accompagner les personnes en difficulté, l'Entraide dispose de la collaboration d'une assistante sociale. Celle-ci travaille à temps plein et s'efforce de développer des contacts avec les organismes privés ou publics existant en Belgique afin de bénéficier de toutes les aides auxquelles nos compatriotes en difficulté peuvent prétendre.



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président d'honneur : S.E. l'Ambassadeur de France

Président : M. Olivier ROUSSEL (*)

Vice-Présidents : MM. Jacques BEURRIER (*) - Philippe CAILLIAU (*)

Trésorier :

M. Claude DUDOUE (*)

Secrétaire :

Mme Claire JOELS-MAGNANT (*)

Administrateurs :

Mmes Anne Christine BONAMY	François BRUNAGEL	Constant POURCELOT
Catherine de VAL-LOIS	François Henri de SAINT-REMY(*)	Adelin REMY
Anne-Mathilde LEON (*)	Philippe de VILLE-LONGUE (*)	Emmanuel SCHEE-NAERTS
Anne MONSEU DU-CARME	Christian DOAT	Karl SCHUYBROEK
Inès REILLE (*)	Daniel GACHET (*)	Georges-François SEINGRY
G. THERY-MONSEU (*)	Jean-François GHYS	Jacques TAJAN
Hélène ZALESKI (*)	Norbert LABOULAIS (*)	Emmanuel van INNIS (*)
MM. Renaud BENTEGEAT	Alexandre LAURENT	Jean-Pascal VIALARON
Dominique BROSSET	Olivier PINNA	

Président honoraire :

M. Jacques THIERRY

Vice-Présidents honoraires :

M. Julien BAY

Comte Guy de MONTLIVAU

M. François RAYSZ

Administrateurs honoraires :

Mme Jacqueline HENS

Mme Jacques THIERRY

Mme François TRYSTRAM

Vérificateurs aux comptes :

M. Jean-Philippe RAOULT

M. Patrick VIGOUROUX

Assistante sociale :

Mme Odile VINCENT

(*) Membres du Comité de direction

Procès Verbal de l'Assemblée Générale 2011

L'assemblée générale de l'Entraide Française asbl s'est tenue le 14 juin 2011 dans les locaux bruxellois de la Chambre Française de Commerce et d'Industrie de Belgique, sous la présidence de M. Serge MUCETTI, Consul Général de France à Bruxelles.

Ouverture de la séance par M. Olivier ROUSSEL, Président.

Le Président remercie M. le Consul Général d'avoir accepté de présider l'assemblée générale. Il remercie également M. Renaud BENTÉGEAT et Mme Anne-Christine GENOUVILLE pour avoir permis l'organisation de l'assemblée dans leurs locaux.

Rapport d'activité par Mme Odile VINCENT, assistante sociale.

En 2010, le contexte général et le cadre de nos interventions sont similaires aux années précédentes. Nos interventions sociales s'effectuent toujours auprès de personnes isolées ou familles, d'origine et de nationalité françaises, résidant en Belgique, principalement en région bruxelloise.

Depuis quelques années, la région de Bruxelles-Capitale est sévèrement touchée par un taux de chômage accru. Pour rappel, ce taux persiste à plus de 22 %. Le pouvoir d'achat a fortement baissé depuis trois ans touchant de façon très aiguë les personnes aux faibles revenus même s'ils sont salariés.

La pauvreté touche une personne sur sept et un enfant sur six en Belgique. Nous constatons au jour le jour les effets de cette récession économique sur les familles dont nous nous occupons. La quasi-totalité des personnes que nous aidons ponctuellement ou plus régulièrement se situe autour d'un seuil critique de précarité oscillant entre 650 euros (personnes isolées) et 1.500 euros (familles avec enfants).

Ces familles ou individus sont dans un état de fragilité permanente. Les charges quotidiennes (nourriture, logement, chauffage) deviennent de plus en plus difficiles à assumer. Ces grandes difficultés sont dues à une inflation accrue depuis 2007 sur l'ensemble des produits

de consommation courante et de première nécessité ainsi que sur la fourniture énergétique. Nous avons octroyé en 2010 une aide d'environ 6500 euros sous forme d'aides alimentaires ponctuelles, aides au loyer et chauffage.

Nous demeurons très attentifs aux situations de femmes seules ayant en charge un ou plusieurs enfants ; se retrouvant sans réseau familial ni pension alimentaire suffisante. De même nous accompagnons plus particulièrement les personnes isolées ne pouvant obtenir aucune aide d'un réseau familial de proximité.

Nous ne pouvons que souligner encore combien la hausse généralisée des loyers à Bruxelles et le manque de logements sociaux pénalisent de plus en plus durement les personnes dont nous nous occupons, déjà précarisées par d'autres facteurs.

Depuis plusieurs années, nous avons également développé des aides tournées vers le secteur de la santé plus spécifiquement pour les jeunes d'âge primaire et secondaire.

Nous soutenons donc financièrement des traitements pour l'asthme non pris en charge (vaccins, aérosols). Nous dispensons également des aides pour l'achat de lunettes, ainsi qu'en matière de soins dentaires et d'orthodontie. De même nous avons intensifié le soutien financier apporté aux enfants d'âge primaire en matière de suivi logopédique souvent indispensable à certains enfants dont nous nous occupons pour réussir leur scolarité. Le montant débloqué par l'Entraide Française en 2010 pour répondre à tous ces besoins de santé énumérés ci-dessus a été de 4.800 euros. Les montants alloués en matière d'aides de santé ont augmenté régulièrement depuis 2005.

En 2010, nous avons continué à marquer un soutien important orienté vers les jeunes par le biais d'aides financières ciblées, répondant à des besoins dans le domaine scolaire (fournitures, activités parascolaires, abonnements scolaires, frais de cantine ou garderies, coût du minerval pour les adolescents); également prise en charge de certains frais de garderie aux vacances pour des mamans qui travaillent et dont le revenu de ce travail est nécessaire à la « survie » de la famille.

De même, nous soutenons certains étudiants français, non boursiers, issus de milieux modestes en espérant qu'ils puissent accéder à un diplôme de l'enseignement supérieur délivré par la Belgique et reconnu en Europe, d'avoir ainsi des perspectives d'insertion professionnelle

Les montants alloués en 2010 pour les aides spécifiques

précitées en faveur des enfants, adolescents et jeunes étudiants sont de respectivement : 16 065 euros (activités parascolaires et vacances) et 9500 euros (frais inhérents aux rentrées scolaires et minervals).

Nous avons également poursuivi durant l'été 2010, le 'projet vacances d'été' lancé en 2009. Nous avons pu envoyer une trentaine d'enfants et d'adolescents dans des centres de vacances en Belgique pour une durée de deux semaines par le biais d'un organisme agréé « vacances vivantes » avec leur concours (aide octroyée sur leur fond social) et l'aide ponctuelle donnée par l'Asbl Nato (OTAN). Dans les chiffres ci-dessus nous avons intégré cette opération de l'été 2010 soutenue largement par Vacances Vivantes, l'OTAN et les Berceaux Princesse Paola.

Toutes ces nouvelles orientations décidées par le comité de direction en 2009 et ayant pour cible principale les jeunes de 6 à 18 ans ont pu être appliquées en 2009 et 2010 que grâce à un renforcement des dons reçus au travers des 'parrainages'.

En 2011, nous rééditerons cette opération avec l'ambition d'envoyer 40 enfants durant l'été dans des structures de vacances. Nous poursuivons nos efforts pour rechercher de nouveaux partenariats privés et parrains potentiels.

Je voudrais souligner que notre slogan sur une des affiches créer pour l'Entraide était 'un sourire d'enfant n'a pas de prix'. J'en ai vu pas mal des sourires ces dernières semaines sur le visage des enfants qui apprennent qu'ils pourraient repartir vivre une expérience de vacances cet été encore par le biais des stages proposés.

En 2010, nous avons également maintenu, la distribution de Saint-Nicolas organisée début décembre. Nous avons pu offrir à plus de 120 enfants de 1 à 13 ans, un colis neuf (jouets, vêtements et friandises) à l'occasion de cette Saint-Nicolas 2010.

En 2010, nous avons également maintenu le soutien à 45 personnes âgées, aux retraites trop faibles pour assumer dignement leurs frais quotidiens et soins de santé. Ce soutien est d'ordre financier par l'octroi d'une allocation trimestrielle, mais également par le biais de rencontres mensuelles, grâce au support logistique d'une autre association l'Accueil des Françaises, par le biais du groupe de « L'Age d'or ». Ces rencontres régulières permettent de rompre l'isolement social de ces personnes et créer un lien.

Les montants octroyés en 2010 pour nos permanents

âgés ont été de 15.270 euros et environ 1500 euros sous forme d'aides alimentaires, chauffage ou factures d'électricité.

Notre activité sociale en 2010 demeure tournée vers une population d'origine française précarisée et défavorisée, mais également attentive et ouverte aux besoins de renseignements administratifs d'une population de résidents français, tous milieux confondus, présente en nombre croissant à Bruxelles ces dernières années ; renseignements fournis ou démarches en matière de dossiers : retraite, couverture médicale. Nous demeurons pour la communauté dans son ensemble un lien important entre l'administration française et belge.

Nous tâchons de répondre par des aides ponctuelles à des problématiques spécifiques ou à moyen terme, sans 'chronicisation'. Nous demeurons un rouage essentiel pour l'octroi d'aides d'urgences indispensables dans les situations de plus en plus fréquentes de personnes isolées ou familles installées à Bruxelles, car les services sociaux Belges n'y répondent pas ou peu. L'harmonisation européenne en matière d'aide sociale n'est pas encore d'actualité.

Les procédures et la mise en route du dispositif d'aide sociale belge sont conditionnées à un cadre strict de conditions : résidence (plus de 5 ans) ; de langue et la nécessité d'avoir l'assurance d'un emploi stable ce qui aujourd'hui, dans un contexte économique de crise aiguë, représente souvent une gageure. Nous constatons un ralentissement sérieux depuis 2009 des demandes de travail en intérim surtout pour les personnes peu qualifiées et peu ou pas bilingue.

En 2010, nos actions d'aides directes (alimentaires, financières, administratives), mais aussi d'accompagnement et de contacts auprès de plusieurs centaines de personnes ont pu être possibles grâce uniquement à la mobilisation de nos fonds propres. Nous avons pu développer un partenariat ponctuel avec plusieurs associations caritatives de droit belge (Centre social protestant, Œuvre des Berceaux Princesse Paola ; SAMU Social, les Petits Riens).

L'harmonisation en matière d'aide sociale au niveau européen a encore du chemin à parcourir sur le terrain de l'action sociale de première ligne dont nous relevons. En 2010, nous sommes toujours confrontés aux difficultés et résistances des différents Centres Publics d'Aides Sociales à ouvrir droit à l'aide sociale pour les résidents de nationalité française (de l'Union européenne) – dont nous nous occupons – lorsqu'ils sont en situation très marginalisée (sans domicile fixe) et Français

considérés par la Belgique comme de « passage » s'ils ne peuvent prouver des conditions d'emploi stable.

Depuis deux ans nous nous employons à développer et intensifier l'aide régulière aux jeunes d'âge primaire et secondaire au travers de la prise en charge de frais liés : à la scolarité, à l'organisation de vacances, d'activités parascolaires. Cet élargissement a pu être mis en place grâce à 16 parrainages établis sur l'année 2009/2010. De même, nous souhaiterions pouvoir mobiliser des fonds pour intensifier dans la durée l'aide versée pour la prise en charge logopédique non remboursée aux parents. Juste pour situer par un chiffre concret un soutien logopédique pour des problèmes de dyscalculie, dyslexie sur deux ans coûte 40 euros par mois aux parents soit environ 1000 euros sur deux ans. Ce qui est une charge quasi intenable pour des parents seuls, ne disposant que de 1200 euros par mois pour deux à trois personnes.

Notre objectif à moyen terme est donc d'étendre le nombre de jeunes, enfants, adolescents et étudiants, qui accèdent ou accéderont à un cycle d'enseignement secondaire et supérieur. Permettre à chacun d'être mieux inséré scolairement que ce soit dans l'enseignement général technique ou professionnel afin de trouver sa place. Nous souhaitons toutefois même si l'on intensifie l'aide aux jeunes, pouvoir continuer à suivre régulièrement des familles et des personnes âgées et demeurer un service d'accompagnement inter-générationnel.

Nous voudrions une fois encore remercier vivement notre président, les administrateurs ainsi que les sponsors et donateurs qui permettent à l'entraide française de continuer sa mission malgré un contexte de crise. Nous espérons pouvoir compter dans un futur proche sur votre soutien renouvelé et que les nouvelles orientations de l'association puissent se développer.

Encore un grand merci à tous ceux qui ont participé activement aux différentes manifestations et à leur organisation au cours de cette année. Je voudrais saluer aussi tout particulièrement le bureau qui a permis à l'entraide de fonctionner sur un plan comptable et administratif malgré les changements d'organisation interne survenus suite au départ de Madame PEETERS.

Merci à tous ceux qui animent bénévolement et généreusement cette ASBL si précieuse, à beaucoup de personnes précarisées, de plus en plus nombreuses dans ce contexte économique de récession.

L'Asbl perpétue une solidarité concrète au travers de ces actions auprès de compatriotes démunis, souvent précarisés qu'ils soient isolés ou familles avec enfants

RAPPORT DU TRESORIER, M. Claude DUDOUET, SUR L'EXERCICE 2010 ET LE BUDGET 2011

Cet exercice clos au 31/12/2010 laisse apparaître une légère perte de 1.329,36€, contre un bénéfice un an auparavant de 1.963,93.

Notre compte de résultat se présente d'une année sur l'autre comme suit :

	2010	2009
Recettes	118.131,97	124.307,71
Dépenses et amortissements	119.461,33	122.343,78
Résultat	-1.329,36	+1.963,93

Par ordre d'importance, nos recettes sont composées de :

	2010	%	2009	%
Dons	€ 69.633,75	58,95	€ 52.647,00	42,35
Recettes du Gala	€ 33.988,10	28,77	€ 36.950,00	29,72
Subvention			€ 17.500,00	14,08
Produits divers	€ 9.870,00	8,35		
Produits placement	€ 3.612,32	3,06	€ 2.851,92	2,29
Produits exceptionnels	€ 1.027,80	0,87		
Plus values / portefeuilles-titres			€ 14.358,79	11,55
	€ 118.131,97	100	€ 124.307,71	100

Un travail très important a été mis au point tout au long de l'année, pour approcher, pour sensibiliser, pour informer nos compatriotes à nous aider, à créer et renforcer des liens de parrainage entre autre pour , permettre d'offrir à des jeunes subissant une situation précaire de vivre un peu comme les autres enfants.

Devant la « non subvention », beaucoup de membres n'ont pas hésités à faire un effort supplémentaire, pour nous permettre de réaliser ce magnifique challenge. Résultat presque 17.000,-de dons supplémentaires.

Dans les produits divers nous retrouvons l'Association « Vacances Vivantes » qui nous a permis d'envoyer 27 jeunes pendant les grandes vacances, soit à la mer soit en Ardennes, à des conditions vraiment exceptionnelles. Merci à eux.

Autre point qu'il est important de signaler et toujours dans cette dynamique de recherche de moyen, fut la bro-

cante de « Rhode en fête » courant septembre, qui malgré le mauvais temps nous a permis de nous faire connaître sur le terrain et de récolter plus de 1.000,-.

Cet optimisme nous est indispensable pour essayer d'aider et d'apporter un peu de bonheur à ces parents et enfants.

Voyons maintenant l'évolution de nos charges et amortissements durant cette année écoulée.

Les charges exceptionnelles pour 2010 s'expliquent par le coût d'une « campagne d'affichages Decaux » à l'aéroport de Zaventem , et pour rappel ceux de 2009 représentaient l'annulation du compte « Fonds de réserve Copropriété » et de la comptabilisation d'une facture pour la mise en conformité de l'ascenseur.

Après les explications du passé venons- en au budget de ce présent exercice.

	2010	%	2009
Aides	€ 54.590,74	45,7	€ 45.750,16
Fonctionnement	€ 19.010,15	15,91	€ 18.642,60
Personnel	€ 37.903,52	31,73	€ 38.365,63
Amortissements	€ 4.615,72	3,86	€ 4.457,05
Charges Gala	€ 2.240,70	1,88	€ 2.390,60
Charges exceptionnelles	€ 1.100,50	0,92	€ 12.737,74
TOTAL :	€ 119.461,33	100	€ 122.343,78

EN RECETTES :	Montant	%
Dons	€ 65.000,00	52,74
Recettes du Gala	€ 35.000,00	28,4
Subvention	€ 10.000,00	8,11
Produits divers	€ 5.250,00	4,25
Produits placements	€ 4.000,00	3,25
Produits exceptionnels	€ 4.000,00	3,25
TOTAL :	€ 123.250,00	100

EN CHARGES ET AMORTISSEMENTS :	Montant	%
Aides et secours	€ 57.300,00	46,53
Personnel	€ 39.805,00	32,32
Frais fonctionnement	€ 21.045,00	17,09
Charges Gala	€ 2.500,00	2,03
Amortissements	€ 2.500,00	2
TOTAL :	€ 123.150,00	100

La différence nous donnerait un résultat positif de 100,-€.

Rapport des vérificateurs aux comptes

Nous, Patrick VIGOUROUX et J.Ph. RAOULT, agissant en vertu des dispositions statutaires de l'A.S.B.L. ENTRAIDE FRANCAISE, avons examiné les comptes arrêtés au 31 décembre 2010.

Ces comptes nous ont été présentés par Monsieur Claude DUDOUET, trésorier, assisté de Madame Odile VINCENT, assistante sociale ayant en charge les inscriptions et l'encodage des écritures comptables. Qu'ils soient remerciés pour leur entière collaboration.

Toutes les pièces comptables ayant été mises à notre disposition, nous avons examiné la méthodologie des imputations, procédé par sondages et vérifié la concordance des soldes des établissements bancaires et des postes correspondants au compte de résultat et au bilan.

Nous avons vérifié le détail des dépenses et plus particulièrement les comptes individuels « colonies de vacances », « Saint-Nicolas » et « Secours santé ».

Nous avons également reçu des explications sur appointements et salaires, ainsi que sur le poste assurances.

Nos investigations nous ayant convaincu que la comptabilité reflète la réalité des mouvements de l'année 2010 et que le compte de résultat et le bilan sont sincères et exacts, nous vous proposons d'accepter l'ensemble des comptes et de donner quitus au Conseil d'administration pour sa gestion.

Les trois principales modifications concernent le but de l'association (article 5), la possibilité de devenir membre du Comité de Direction sans être membre du Conseil d'administration (article 24) et la possibilité de faire participer un tiers à des activités bien identifiées de l'Entraide (article 25).

Extrait de l'article 5 :

L'association a pour but et objet d'assister les familles françaises et leurs enfants en difficulté, résidant en Belgique, de leur venir en aide matériellement et moralement.

Extrait de l'article 24 :

Le Conseil d'Administration élit un Comité de Direction composé d'au moins 6 et au maximum de 20 membres pris parmi les membres de l'association. En font notamment partie les membres du Bureau. Leur mandat est limité à la date de la première Assemblée générale ordinaire suivante et est renouvelable.

Extrait de l'article 25 :

Le Comité de Direction peut à tout moment confier des tâches clairement identifiées et relevant de la gestion quotidienne de l'Association à un tiers, qu'il soit membre ou non de l'Association. Le Président peut inviter ce tiers à participer aux réunions du Bureau, du Comité de Direction et du Conseil d'administration, ainsi qu'aux assemblées générales.

Les statuts tels que publiés au Moniteur belge sont téléchargeables sur notre site Internet (<http://www.entraide-francaise.be>) .

Nominations statutaires

Démissions :

MM. Francis BAUER, Philippe DELAUNOIS, Jérôme HEMARD

Nomination pour un mandat de 3 ans :

Mme Anne-Christine BONAMY-GENOUVILLE

Renouvellement pour un mandat de 3 ans :

M. Dominique BROSSET-HECKEL, M. François de SAINT REMY, Mme Catherine De VALLOIS, M. Daniel GACHET, M. Norbert LABOULAIS, M. Emmanuel SCHEENAERTS

Reconduction des vérificateurs aux comptes:

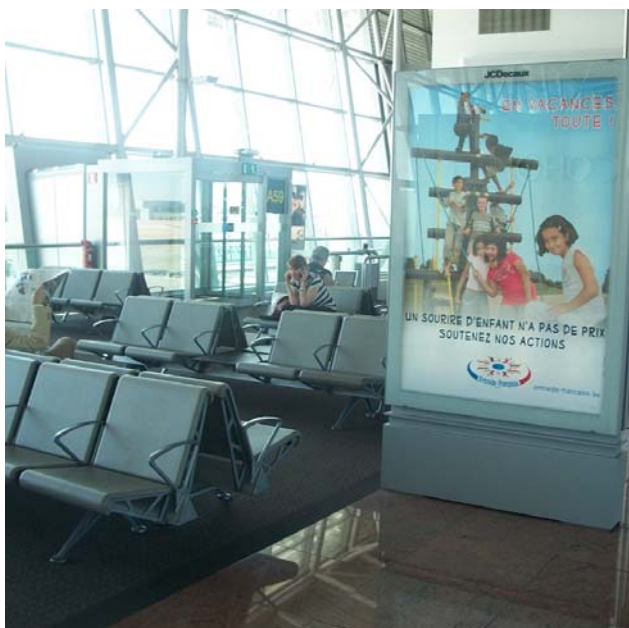
MM. Jean-Philippe RAOULT et Patrick VIGOUROUX

La composition complète du Conseil d'administration et du Comité de direction se trouve en page 2 ainsi que sur notre site Internet (<http://www.entraide-francaise.be>).

Clôture après approbation des résolutions

Après approbation des résolutions par vote à main levée concernant l'adaptation des statuts, les nominations statutaires, quitus a été donné aux membres du Conseil pour la gestion 2010.

La séance est levée à 19h30.



Comment parrainer un enfant :



En versant 1.000 € à l'Entraide Française, à l'aide du bulletin ci-dessous, vous êtes sûr que l'intégralité de la somme sera affectée au budget d'un enfant. Nous nous engageons à ce que 100% des sommes recueillies pour les parrainages aillent directement aux enfants, sans aucun prélèvement pour des frais de fonctionnement.

Bulletin de parrainage

À retourner à l'Entraide (info@entraide-francaise.be) ou par courrier postal.

Société/Association : _____

Nom (*): _____

Épouse (*): _____

Prénom : _____

Adresse complète: _____

Téléphone : _____

Email : _____

Verse un don pour parrainer :

_____ Enfant(s) x 1.000 € soit : _____ €

Souhaite recevoir une attestation fiscale :

Oui Non

Le cas échéant, indiquez votre Numéro National belge pour les personnes physiques ou le n° BCE pour les personnes morales :

NN ou BCE : _____

Date et signature : _____

(*) Le cas échéant, indiquez le nom de jeune fille suivi du nom d'épouse.

Le versement peut être effectué sur le compte ouvert au nom de l'Entraide Française asbl auprès de :

ING Belgium

n° 310-1590219-87

IBAN : BE67 3101 5902 1987

BIC : BBRUBEBB

Soutenez nous en devenant
donateur ou membre !

Bulletin d'adhésion

À retourner à l'Entraide (info@entraide-francaise.be) ou par courrier postal.

Société/Association : _____

Nom (*): _____

Épouse (*): _____

Prénom : _____

Adresse complète : _____

Téléphone : _____

Email : _____

Déclare adhérer à l'Entraide Française asbl et verse un don (**) au titre de :

Donateur

Membre (min. 75€) (***)

Membre bienfaiteur (min. 300€)

Souhaite recevoir une attestation fiscale :

Oui Non

Le cas échéant, indiquez votre Numéro National belge ou le n° BCE pour les personnes morales :

Date et signature : _____

(*) Le cas échéant, indiquez le nom de jeune fille suivi du nom d'épouse.

(**) Exonération fiscale possible pour tout versement égal ou supérieur à 40€ .

(***) Les membres jouissent du droit de vote à l'assemblée générale. _____

Les dons doivent être versés au compte de l'Entraide Française asbl ouvert auprès d'ING sous le

n° 310-1590219-87

IBAN : BE67 3101 5902 1987

BIC : BBRUBEBB



L'Entraide Française
a besoin de vous

L'Entraide, c'est annuellement :

- Plus de 140 familles suivies par une aide administrative ou sociale,
- Plus de 520 secours individuels,
- Plusieurs centaines voire milliers de vêtements distribués.

L'Entraide Française tend la main aux compatriotes en situation de précarité extrême.

Tendez-leur la vôtre